

Remplace la date 28-mars-2019

Date de révision 24-janv.-2025

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11213
Numéro du fiche de données de sécurité 11213
Nom du produit XIAMETER OFS 6070 SILANE

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119517436-40-XXXX
Numéro EC 214-685-0
Numéro CAS 1185-55-3

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée
Fabrication de substance
Utilisé comme monomère sur des sites autres que les sites de production.
Intermédiaire
Formulation ou reconditionnement.
Utilisé pour la formulation de revêtements sur les sites industriels en aval
Revêtements
Utilisation en laboratoire
Formulation et utilisation de solutions/dispersions de traitement de surfaces non métalliques et/ou hydrophobation de masse.
Produit d'étanchéité
Electrical and electronic applications
Teinture pour textiles
Utilisation industrielle
Utilisation professionnelle
Utilisation par les consommateurs
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360F)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
 H360F - Peut nuire à la fertilité
 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

Informations supplémentaires

Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

Le produit est un accumulateur statique.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	>= 95.0 - <= 100.0 %	01-211951743 6-40-XXXX	214-685-0	Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
METHANOL 67-56-1	>= 1.7 - <= 2.3 %	01-211943330 7-44-XXXX	200-659-6 (603-001-00-X)	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370)	STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%	-	-
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	>= 0.9 - <= 1.2 %	Aucune donnée disponible	214-189-4	Flam. Liq. 2 (H225) Repr. 1B (H360F)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	= 11685	> 9500	Aucune donnée disponible	> 7596.322	Aucune donnée disponible
METHANOL 67-56-1	= 340	= 15800	Aucune donnée disponible	= 3	Aucune donnée disponible
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	> 2000 - 5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	> 4.7	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Jetez les articles qui ne peuvent pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Si la personne est pleinement consciente, donnez-lui 1 tasse ou 8 onces (240 ml) d'eau. Si l'avis médical est retardé et si un adulte a avalé plusieurs onces de produit chimique, donnez-lui 3 à 4 onces (1/3 à 1/2 tasse) (90 à 120 ml) d'alcool fort tel que du whisky 80 proof. Pour les enfants, donnez proportionnellement moins d'alcool à une dose de 0,3 once (1 1/2 c. à thé) (8 ml) d'alcool pour 10 livres de poids corporel, ou 2 ml par kg de poids corporel [par exemple, 1,2 once (2 1/3 cuillères à soupe) pour un enfant de 40 livres ou 36 ml pour un enfant de 18 kg]. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut nuire à la fertilité.
Yeux	Peut provoquer une légère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Dans les cas où plusieurs onces (60 à 100 ml) ont été ingérées, envisagez l'utilisation d'éthanol et d'hémodialyse dans le traitement. Consultez la littérature standard pour plus de détails sur le traitement. Si de l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace de l'ordre de 100 à 150 mg/dl peut être obtenue par une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consultez la littérature standard pour plus de détails sur le traitement. Le 4-méthyl pyrazole (Antizol®) est un bloqueur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'intoxication à l'éthylène glycol (EG), au di- ou triéthylène glycol (DEG, TEG), à l'éthylène glycol butyl éther (EGBE) ou au méthanol, si disponible. Protocole fomépizole (Brent, J. et al., New England Journal of Medicine, 8 février 2001, 344 : 6, p. 424-9) : dose de charge de 15 mg/kg par voie intraveineuse, suivie d'une dose en bolus de 10 mg/kg toutes les 12 heures : après 48 heures, augmenter la dose en bolus à 15 mg/kg toutes les 12 heures. Poursuivre le fomépizole jusqu'à ce que le méthanol sérique, l'EG, le DEG, le TEG ou l'EGBE soient indétectables. Les signes et symptômes d'intoxication comprennent une acidose métabolique à trou anionique, une dépression du SNC, une lésion tubulaire rénale et une possible atteinte tardive des nerfs crâniens. Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes fortement exposées doivent être surveillées pendant 24 à 48 heures pour détecter tout signe de détresse respiratoire. En cas d'intoxication grave, une assistance respiratoire avec ventilation mécanique et pression expiratoire positive peut être nécessaire. Si un lavage est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le risque d'aspiration pulmonaire doit être évalué par rapport à la toxicité lorsqu'on envisage de vider l'estomac. Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool. Sable sec.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé. Des concentrations de vapeurs inflammables peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair ; voir la section 9. Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Vapours may form explosive mixtures with air.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Méthanol. Formaldéhyde.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3YE

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Éliminer les sources d'ignition. Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs libérées pour éviter un incendie ou une explosion. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Vapours may form explosive mixtures with air. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Suivre les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité.

Autres informations Ventiler la zone.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Suppress (knock down) gases/vapours/mists with a water spray jet. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. Assurez-vous que tous les équipements sont électriquement mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. Ce matériau peut accumuler une charge statique en raison de ses propriétés physiques inhérentes et peut donc provoquer une source d'inflammation électrique des vapeurs. Afin d'éviter tout risque d'incendie, la liaison et la mise à la terre pouvant être insuffisantes pour éliminer l'électricité statique, il est nécessaire de prévoir une purge au gaz inerte avant de commencer les opérations de transfert. Limitez la vitesse d'écoulement afin de réduire l'accumulation d'électricité statique. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Peroxyde organique. Matière solide inflammable. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques. Substances et mélanges auto-échauffants. Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables. Explosifs. Des gaz.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
METHANOL 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m ³ D*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	-	3.6 mg/m ³ [4] [6]	25.6 mg/m ³ [4] [6]
METHANOL 67-56-1	-	20 mg/kg bw/day [4] [6] 20 mg/kg bw/day [4] [7]	130 mg/m ³ [4] [6] 130 mg/m ³ [4] [7] 130 mg/m ³ [5] [6] 130 mg/m ³ [5] [7]
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	-	20 mg/kg bw/day [4] [7] 2.8 mg/kg bw/day [4] [6]	19.7 mg/m ³ [4] [6] 130 mg/m ³ [4] [7] 130 mg/m ³ [5] [6] 130 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	0.26 mg/m ³ [4] [6]	7.2 mg/m ³ [4] [6]	6.25 mg/m ³ [4] [6]
METHANOL 67-56-1	4 mg/kg bw/day [4] [6] 4 mg/kg bw/day [4] [7]	4 mg/kg bw/day [4] [6] 4 mg/kg bw/day [4] [7]	26 mg/m ³ [4] [6] 26 mg/m ³ [4] [7] 26 mg/m ³ [5] [6] 26 mg/m ³ [5] [7]
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	4 mg/kg bw/day [4] [7] 1 mg/kg bw/day [4] [6]	4 mg/kg bw/day [4] [7] 1 mg/kg bw/day [4] [6]	3.5 mg/m ³ [4] [6] 26 mg/m ³ [4] [7] 26 mg/m ³ [5] [6] 26 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
METHANOL 67-56-1	20.8 mg/L	1540 mg/L	2.08 mg/L	-	-
DIMETHOXYDIMETHYLSI LANE 1112-39-6	0.252 mg/L	1.17 mg/L	0.0252 mg/L	0.117 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
TRIMETHOXY (METHYL)	0.73 mg/kg	0.073 mg/kg	-	0.03 mg/kg	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
SILANE 1185-55-3					
METHANOL 67-56-1	77 mg/kg sediment dw	7.7 mg/kg sediment dw	100 mg/L	100 mg/kg soil dw	-
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	0.9119 mg/kg sediment dw	0.0912 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0345 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. Chaussures antistatiques.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Forte
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode****Point de fusion / point de congélation**

Indéterminé(e)(s).

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

100 °C

@ 760 mmHg.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Méthanol. Formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

- Inhalation** L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
- Contact oculaire** Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.
- Contact avec la peau** Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.
- Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut nuire à la fertilité.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

DL50, voie cutanée DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE	= 11685 mg/kg (Rat)	> 9500 mg/kg (Rabbit)	> 7605 ppm (Rat) 6 h
METHANOL	340 mg/kg	15800 mg/kg	3 mg/L
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE	> 2000 - 5000 mg/kg (Rat)	-	> 4.7 mg/l (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			Légèrement irritant

					pour la peau
--	--	--	--	--	--------------

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				Irritation oculaire modérée

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Les études de toxicité génétique in vitro se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres.
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Les études de toxicité génétique in vitro se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres.
	in vivo	Les études de toxicité génétique animale se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres cas.

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	Rat	Négatif
	Souris	Toxique pour la reproduction

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Peut nuire à la fertilité

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Risque présumé d'effets graves pour les organes Yeux Système nerveux

					central
--	--	--	--	--	---------

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Rat	Inhalation	NOAEL 6.55 mg/L	4 semaines	Non classé
	Rat	Inhalation	NOAEL 13.1 mg/L	6 semaines	Non classé
	Rat	Oral(e)	NOAEL 2,500 mg/kg pc/jour	90 jours	Non classé

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Foie Organes reproducteurs masculins. Ce produit contient du diméthylidiméthoxysilane. Une exposition répétée des rats au diméthylidiméthoxysilane a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

Danger par aspiration

Le matériau n'est pas classé comme présentant un danger d'aspiration en raison de données insuffisantes. Toutefois, les matériaux à faible viscosité peuvent être aspirés dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 110 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 122 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 3.6 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	>= 3.6 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	CE10	> 100 mg/L	3 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	>= 10 mg/L	21 jours	

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	activated sludge	CI50	>1000 mg/L	3 heures	
	Algues	CE50	16.9 mg/L	96 heures	
	Poisson	CL50	15400 mg/L	96 heures	Non classé
	Green Algae	CE50	22000 mg/L	96 heures	
	Puce d'eau	CE50	20803 mg/L	24 heures	
	Algues	NOEC	9.96 mg/L	96 heures	
	Puce d'eau	NOEC	122 mg/L	21 jours	Non classé

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 126 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 119 mg/L	48 heures	

OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	> 118 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)		CE50	> 100 mg/L	3 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	Biodégradation 54%	N'est pas facilement biodégradable

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	14 jours	Biodégradation 92 %	Facilement biodégradable

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	Biodégradation 0 %	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE	-0.82
METHANOL	-0.77
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE	2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Indéterminé(e)(s).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
METHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (METHANOL, DIMETHOXYDIMETHYLSILANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Code ERG	3H

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (METHANOL, DIMETHOXYDIMETHYLSILANE)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (METHANOL, DIMETHOXYDIMETHYLSILANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 601, 640D
Code de classification	F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (METHANOL, DIMETHOXYDIMETHYLSILANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 601, 640C

Code de classification F1
Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
METHANOL 67-56-1	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331
pour la protection de l'environnement 4722

Nom chimique	Numéro CAS	Catégorie
METHANOL	67-56-1	Present

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3. 40, 69

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
METHANOL - 67-56-1	69. 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Nom chimique	ANNEXE I	Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)
METHANOL 67-56-1	N22	Present

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H331 - Toxique par inhalation
H360F - Peut nuire à la fertilité
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul

STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 28-mars-2019

Date de révision 24-janv.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltriméthoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fabrication de substance
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de produit	PC19 - Intermédiaire
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances
- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	10000
Unités	tonnes/an
Remarques	Déversement continu

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	350
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	3100 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	3100 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	3100000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	900
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	1000

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires Pas de rejet de la substance dans les eaux usées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
Eau	Traitement biologique par acclimatation

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	30000 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de

contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>maintenance</p> <p>Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe)</p> <p>Évitez d'accumuler des charges électrostatiques</p> <p>Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière</p> <p>Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition</p> <p>Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace</p> <p>Porter un écran facial approprié</p> <p>Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire</p> <p>Tablier de protection chimique</p> <p>L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées</p> <p>Autorisation de travail pour travail de maintenance</p> <p>Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Placer le stockage de vrac en extérieur</p> <p>Vérifier le confinement de la source d'émission</p>
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	30000 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance</p> <p>Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe)</p> <p>Évitez d'accumuler des charges électrostatiques</p> <p>Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière</p> <p>Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition</p> <p>Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace</p> <p>Porter un écran facial approprié</p> <p>Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire</p> <p>Tablier de protection chimique</p>

	L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	30000 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa

Quantités utilisées	30000 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	30000 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus

protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	30000 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 5 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	30000 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 5 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en

vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.0082 mg/l	< 0.006
Eau de mer	0.0028 mg/l	< 0.021
Sédiments d'eau douce	0.0065 mg/kg w.w.	< 0.006
Sédiments marins	0.0022 mg/kg w.w.	< 0.021
Terrestre	0.018 mg/kg w.w.	< 0.011

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.002 mg/kg bw/d	0.005
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.04 mg/m ³	0.002
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.007 mg/kg bw/d	0.018
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2 mg/m ³	0.078
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.003 mg/kg bw/d	0.009
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034 mg/kg bw/d	0.09
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	7.9 mg/m ³	0.31
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034 mg/kg bw/d	0.09

(chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées			
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m ³	0.19
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.021 mg/kg bw/d	0.054
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	12 mg/m ³	0.47

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS 1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE) 214-685-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Utilisé comme monomère sur des sites autres que les sites de production.
Type Worker
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
 PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit PC19 - Intermédiaire
Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	500
Unités	tonnes/an
Remarques	Déversement continu

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	200
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	10000 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	10000 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	400000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	40
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires Pas de rejet de la substance dans les eaux usées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
Eau	Traitement biologique par acclimatation

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP

	<p>ou des DNEL</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace</p> <p>Porter un écran facial approprié</p> <p>Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire</p> <p>Tablier de protection chimique</p> <p>L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées</p> <p>Autorisation de travail pour travail de maintenance</p> <p>Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail</p> <p>Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition</p> <p>Placer le stockage de vrac en extérieur</p> <p>Vérifier le confinement de la source d'émission</p>
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus - avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	<p>Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance</p> <p>Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe)</p> <p>Évitez d'accumuler des charges électrostatiques</p> <p>Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière</p> <p>Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition</p> <p>Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL</p> <p>Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence</p> <p>Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p>
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	<p>Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace</p> <p>Porter un écran facial approprié</p> <p>Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire</p> <p>Tablier de protection chimique</p> <p>L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)</p>
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	<p>Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées</p> <p>Autorisation de travail pour travail de maintenance</p> <p>Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail</p>

	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance

vers le travailleur	Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire

	Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.043 mg/l	< 0.032
Eau de mer	0.017 mg/l	< 0.13
Sédiments d'eau douce	0.034 mg/kg w.w.	< 0.032
Sédiments marins	0.014 mg/kg w.w.	< 0.13
Terrestre	0.00053 mg/kg w.w.	< 0.003

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.003 mg/kg bw/d	0.009
PROC1 - Utilisation dans des	Travailleur - inhalation, long	0.04 mg/m ³	0.002

processus fermés, exposition improbable	terme – systémique		
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2 mg/m ³	0.078
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.007 mg/kg bw/d	0.018
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.069 mg/kg bw/d	0.18
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	7.9 mg/m ³	0.31
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.069 mg/kg bw/d	0.18
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m ³	0.19

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS 1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE) 214-685-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd Internationale 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Utilisation comme intermédiaire
Type Worker
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
 PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit PC19 - Intermédiaire
Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	500
Unités	tonnes/an
Remarques	Déversement continu

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	200
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	10000 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	10000 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	400000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	40
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires Pas de rejet de la substance dans les eaux usées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
Eau	Traitement biologique par acclimatation

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL

	Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur

	Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques

	Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	2500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser des raccords rapides pour le transfert de matière Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 136 avec un filtre de type A ou plus efficace Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Autorisation de travail pour travail de maintenance Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.043 mg/l	< 0.032
Eau de mer	0.017 mg/l	< 0.13
Sédiments d'eau douce	0.034 mg/kg w.w.	< 0.032
Sédiments marins	0.014 mg/kg w.w.	< 0.13
Terrestre	0.00053 mg/kg w.w.	< 0.003

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.003 mg/kg bw/d	0.009
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	0.04 mg/m ³	0.002
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2 mg/m ³	0.078
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.007 mg/kg bw/d	0.018
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.069 mg/kg bw/d	0.18
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	7.9 mg/m ³	0.31
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.069 mg/kg bw/d	0.18
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m ³	0.19

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisé pour la formulation de revêtements sur les sites industriels en aval
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Englobe les concentrations jusqu'à 5%

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	200
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement	2000 m3/d

des eaux usées domestiques	
----------------------------	--

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires Pas de rejet de la substance dans les eaux usées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique par acclimatation
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

	1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide

Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de
-------------------------	--

	remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.001 mg/kg bw/d	0.004
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.79 mg/m ³	0.031
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	1.6 mg/m ³	0.062
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.027 mg/kg bw/d	0.072
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.082 mg/kg bw/d	0.22
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	12 mg/m ³	0.47
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.069 mg/kg bw/d	0.18
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m ³	0.19
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU17 - Fabrication générale SU18 - Fabrication de meubles SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 5%

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des

	technologies sur site/hors site, seules ou combinées
--	--

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Mesures typiques visant à maintenir les concentrations en particules et COV atmosphériques sur les lieux de travail en dessous des VLEP correspondantes : par exemple épurateur thermique humide - élimination des gaz et/ou filtration de l'air - élimination des particules, oxydation thermique et/ou récupération des vapeurs - adsorption
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique par acclimatation
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures

Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure

Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.043 mg/kg bw/d	0.11
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	9.9 mg/m ³	0.39
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.99 mg/m ³	0.039
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.11 mg/kg bw/d	0.29
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.79 mg/m ³	0.031
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.027 mg/kg bw/d	0.072
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont

appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU17 - Fabrication générale SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 1%

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau)	20000 m3/d
--	------------

douce ou eau de mer)	
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique par acclimatation
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	1%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	1%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la	Porter un écran facial approprié

protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.002 mg/kg bw/d	0.006
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	5 mg/m ³	0.19
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	< 0.001 mg/kg bw/d	0.002
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	0.5 mg/m ³	0.019

récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées			
---	--	--	--

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation en laboratoire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU24 - Recherche et développement scientifique

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	< 0.5 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une

l'évaluation de la santé	protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.003 mg/kg bw/d	0.009
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	4 mg/m ³	0.16

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices

sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 17 ppm

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de	100

mer	
-----	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique par acclimatation
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	17 ppm
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	17 ppm
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur

Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	17 ppm
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	17 ppm
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
-------------------------	---

Englobe les concentrations jusqu'à	17 ppm
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC 19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Englobe les concentrations jusqu'à	17 ppm
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur

ou dans une matrice

- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Modèle Stoffenmanager utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	< 0.001 mg/kg bw/d	0.003
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.04 mg/m ³	0.98
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	< 0.001 mg/kg bw/d	0.003
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	9.72 mg/m ³	0.38
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.004 mg/kg bw/d	0.01
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.04 mg/m ³	0.98
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.004 mg/kg bw/d	0.01
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	9.72 mg/m ³	0.38
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.005 mg/kg bw/d	0.013
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.04 mg/m ³	0.98
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.005 mg/kg bw/d	0.013
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	9.72 mg/m ³	0.38

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont

appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formulation et utilisation de solutions/dispersions de traitement de surfaces non métalliques et/ou hydrophobation de masse.
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

- Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines,

caoutchouc, polymères

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

Remarques	Déversement continu
-----------	---------------------

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique par acclimatation
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées

dispersion et l'exposition	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 15 minutes
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une

	norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une

l'évaluation de la santé	protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 15 minutes
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la	Porter un écran facial approprié

protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.043 mg/l	< 0.032
Eau de mer	0.017 mg/l	< 0.13
Sédiments d'eau douce	0.034 mg/kg w.w.	< 0.032
Sédiments marins	0.014 mg/kg w.w.	< 0.13
Terrestre	0.00053 mg/kg w.w.	< 0.003

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
-------------------------	-------------------	-------------------------------	--

PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.027 mg/kg bw/d	0.072
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.043 mg/kg bw/d	0.11
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	9.9 mg/m ³	0.39
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2 mg/m ³	0.78
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.99 mg/m ³	0.039
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.27 mg/kg bw/d	0.72
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2 mg/m ³	0.078
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.027 mg/kg bw/d	0.072
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formule Produits d'étanchéité
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Englobe les concentrations jusqu'à 5%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	200
Unités	tonnes/an
Remarques	Déversement continu

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	220
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique par acclimatation
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	900 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur

	Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	900 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	900 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une

	norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	900 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	900 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la	Porter un écran facial approprié

protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.095 mg/l	< 0.072
Eau de mer	0.0095 mg/l	< 0.072
Sédiments d'eau douce	0.075 mg/kg w.w.	< 0.072
Sédiments marins	0.0075 mg/kg w.w.	< 0.072
Terrestre	0.0012 mg/kg w.w.	< 0.007

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.003 mg/kg bw/d	0.009
PROC4 - Utilisation dans des	Travailleur - inhalation, long	1.6 mg/m ³	0.062

processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	terme – systémique		
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.007 mg/kg bw/d	0.018
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.082 mg/kg bw/d	0.22
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	12 mg/m ³	0.47
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.069 mg/kg bw/d	0.18
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m ³	0.19
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.003 mg/kg bw/d	0.009
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits d'étanchéité
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 5%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
------	----------------------------

Valeur	100
Unités	tonnes/an
Remarques	Déversement continu

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	220
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Type	Usine de traitement des eaux usées sur site
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique par acclimatation
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition

	Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique

	L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	500 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une

l'évaluation de la santé	protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	0.0005 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.000049 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0004 mg/kg w.w.	< 0.001
Sédiments marins	0.000039 mg/kg w.w.	< 0.001
Terrestre	0.00014 mg/kg w.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	< 0.001 mg/kg bw/d	< 0.001
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	0.79 mg/m ³	0.031
PROC7 - Pulvérisation dans des	Travailleur - cutanée, long	0.011 mg/kg bw/d	0.028

installations industrielles	terme - systémique		
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	9.9 mg/m ³	0.39
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.007 mg/kg bw/d	0.018
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.003 mg/kg bw/d	0.009
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.99 mg/m ³	0.039
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.14 mg/kg bw/d	0.36
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.007 mg/kg bw/d	0.018
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.002 mg/kg bw/d	0.005
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits d'étanchéité
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisateurs professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 0.6%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	0.5
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Englobe les concentrations jusqu'à	0.6%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Quantités utilisées	1.4 kg/d
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C
Utiliser dans une pièce de volume minimal	30 m3

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d

Consommateur – inhalation, long terme – systémique 6.25 mg/m³

Méthode de calcul

Autres données mesurées

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	< 0.001 mg/kg bw/d	< 0.001
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.27 mg/m ³	0.01

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits électriques et électroniques, par exemple ordinateurs, équipements de bureau, enregistrement vidéo et audio, équipements de communication
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC16 - Fluides calorifères PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Englobe les concentrations jusqu'à 25%

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Use at industrial sites; Used in electronics applications

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 2 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique L'exposition prolongée ou les expositions répétées augmentent le risque Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission

Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission

Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul Remarques

Modèle EUSES utilisé
 Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul Remarques

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version
 Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034 mg/kg bw/d	0.09
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	12 mg/m ³	0.47
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.011 mg/kg bw/d	0.028
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	6 mg/m ³	0.23
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.017 mg/kg bw/d	0.045
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3 mg/m ³	0.12

vers ces derniers, dans des installations spécialisées			
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.01 mg/kg bw/d	0.027
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	7.2 mg/m ³	0.28
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.14 mg/kg bw/d	0.36
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2.4 mg/m ³	0.093
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.034 mg/kg bw/d	0.09
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	12 mg/m ³	0.47

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Colorants textiles et produits d'imprégnation
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

- Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
 - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
 - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur

Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C
--	------

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 15 minutes
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). 1 utilisations par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Manipuler sous hotte aspirante ou appliquer des méthodes équivalentes adaptées pour minimiser l'exposition Vérifier la mise en place des procédures et des formations de décontamination et d'élimination d'urgence
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un écran facial approprié Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Tablier de protection chimique Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Placer le stockage de vrac en extérieur Vérifier le confinement de la source d'émission
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de	20 C

processus ne dépassant pas	
----------------------------	--

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg w.w.
Sédiments marins	0.073 mg/kg w.w.
Terrestre	0.03 mg/kg w.w.

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Méthode de calcul

ECETOC TRA v2.0 Worker; modified version

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.082 mg/kg bw/d	0.22
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	12 mg/m ³	0.47
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.043 mg/kg bw/d	0.11
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	9.9 mg/m ³	0.39
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	0.99 mg/m ³	0.039

installations spécialisées			
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.014 mg/kg bw/d	0.036
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	4 mg/m ³	0.16
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.27 mg/kg bw/d	0.72
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	2 mg/m ³	0.078
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.082 mg/kg bw/d	0.22
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	12 mg/m ³	0.47

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique	Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS	1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE)	214-685-0
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Nom du produit	XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 17 ppm

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Englobe les concentrations jusqu'à	17 ppm

Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C
Utiliser dans une pièce de volume minimal	20 m3

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice - ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg
Sédiments marins	0.073 mg/kg
Terrestre	0.03 mg/kg

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Méthode de calcul

Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants	Consommateur - cutanée, long terme - systémique	< 0.001 mg/kg bw/d	0.001
PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants	Consommateur - inhalation, long terme - systémique	3.09 mg/m ³	0.49

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une

condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS 1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE) 214-685-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd Internationale 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Produits d'étanchéité
Type Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégories de produit PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 0.6%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	0.5
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des consommateurs	
Catégories de produits [PC]	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Englobe les concentrations jusqu'à	0.6%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C
Utiliser dans une pièce de volume minimal	10 m ³

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg
Sédiments marins	0.073 mg/kg
Terrestre	0.03 mg/kg

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Méthode de calcul

Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité	Consommateur - inhalation, court terme - systémique	0.776 mg/m ³	0.12
PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité	Consommateur - cutanée, court terme - locale	1.02 mg/m ³	0.34

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario

d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Nom chimique Methyltrimethoxysilane
Substance pure/mélange Substance
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119517436-40-XXXX
Numéro CAS 1185-55-3
CE n° (numéro d'index UE) 214-685-0
Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
 Riverside Business Park Building G
 Bd International 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 BEL

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre Structure d'ensemble Produits d'étanchéité
Type Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
 ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de produit PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Nom du produit XIAMETER OFS-6070 Silane
Secteurs d'utilisation SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
 - ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Englobe les concentrations jusqu'à 0.6%

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	0.5
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	20000 m3/d
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Englobe les concentrations jusqu'à	0.6%
Forme physique du produit	Liquide
Pression de vapeur	3000 Pa
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20 C
Utiliser dans une pièce de volume minimal	10 m ³

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Sédiments d'eau douce	0.73 mg/kg
Sédiments marins	0.073 mg/kg
Terrestre	0.03 mg/kg

Remarques Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	3.6 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	25.6 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.26 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	7.2 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	6.25 mg/m ³

Remarques Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Méthode de calcul Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Remarques Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité	Consommateur - inhalation, court terme - systémique	1.57 mg/m ³	0.25
PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité	Consommateur - cutanée, court terme - locale	1.02 mg/m ³	0.34

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, consulter. http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.